

Soins préventifs et curatifs des escarres

Ce programme vise à :

- Identifier et évaluer les sujets à risque d'escarre
- Actualiser les connaissances des personnels soignants sur les escarres afin d'optimiser la qualité des soins préventifs et curatifs
- Connaître les techniques de prévention, les techniques d'installation et des mobilisations des patients
- Connaître les indications des supports et dispositifs d'aide à la prévention des escarres
- Former le personnel aux protocoles de prévention et de traitement de l'escarre existants
- Mettre en œuvre une politique de prévention des risques d'escarre commune dans les unités
- Participer à l'éducation du patient et de son entourage

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

- Paramédicaux
- > Aide-soignant
- > Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)
- > Masseur-kinésithérapeute
- > Infirmiers
- * Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)
- * Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat (IADE)
- * Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (IBODE)

CONCEPTEUR – FORMATEUR

Infirmier diplômé d'état depuis 2006, certificat clinique de stomathérapie en 2009.

Stomathérapeute libéral.



**PRENDRE SOIN
DE VOTRE
AVENIR**

Parc de l'innovation, 183 rue de Menin
59520 Marquette-lez-Lille
Tél.: 03.20.91.79.79

Soins préventifs et curatifs des escarres

METHODE – MODE D'EXERCICE DU PARTICIPANT

Elles sont axées sur une pédagogie active et participative :

Apports théoriques sous forme d'exposés interactifs, diaporama, partage d'expérience

- Vidéos, photos
- Travaux pratiques et ateliers
- Travail de groupes
- Etudes situations concrètes issues des vécus des participants

Présentation réactualisée des matériels.

Documentation écrite.

Mode d'Exercice du Participant : Présentiel.

> Un support de formation est remis à chaque participant.

CONTENU CONFORME AUX EXIGENCES DPC

Etape 1 : EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Elle sera réalisée avant la formation à l'aide de notre guide « Mon DPC avec l'afpc » partie 1 : questionnaire relatif aux attentes de chaque participant en lien avec les objectifs du programme et ses pratiques professionnelles.

Etape 2 : ACQUISITION ET PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES

> L'escarre :

- Définition de l'escarre
- Historique de la prise en charge de l'escarre
- Facteurs de risques
- Patients à risque



Soins préventifs et curatifs des escarres

– Localisations les plus fréquentes

> La prévention de l'escarre :

- Evaluation du risque de l'escarre : les différentes échelles de risque
- Les effleurages
- Objectifs et principes de positionnement et des levers d'appuis
- Les matériaux d'aide à la prévention et arbre décisionnel de mise en place
- Protocole de prévention
- Hydratation et nutrition de la personne porteuse d'escarre

> L'observation clinique, l'évaluation de l'escarre :

- Définition de la plaie
- La description et différents aspects d'une plaie
- Les différents stades de l'escarre selon l'HAS

> La cicatrisation :

- Rappel anatomique de la peau
- Principes généraux de la cicatrisation
- Les différentes phases de cicatrisation
- La détersion des plaies

> Le traitement de l'escarre :

- Les différentes classes de pansements
- Quel pansement sur quel plaie ?
- La thérapie par pression négative TPN et l'escarre



Soins préventifs et curatifs des escarres

– Importance de la traçabilité dans le dossier de soins

> Lutte contre l'escarre :

– Le référentiel de certification de l'HAS, les indicateurs IPAQSS, en MCO, en SSR, en HAD

– Les professionnels concernés par l'escarre: rôle et mission

– Le retentissement de l'escarre chez le patient, sa famille et l'équipe soignante

– Inclure la famille de la lutte contre l'escarre

Etape 3 : EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION permettant la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration

A l'issue de la formation, des évaluations des acquis de la formation (Article L.6353-1 du CDT) et de la satisfaction seront réalisées par le formateur. Le prestataire délivrera au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

La partie 2 de notre guide « Mon DPC avec l'afpc » servira d'outil de formalisation d'un plan d'actions visant l'amélioration des pratiques professionnelles et d'évaluation des actions correctives mises en place.

Une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu (DPC) sera fournie aux participants conformément à l'arrêté du 25 juillet 2013 relatif au DPC.



**PRENDRE SOIN
DE VOTRE
AVENIR**

Parc de l'innovation, 183 rue de Menin
59520 Marquette-lez-Lille
Tél.: 03.20.91.79.79